



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 février 2019	10			1	

Vote(s) pour : 10  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 14 février 2019,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n° 03 : Budget Primitif de l'année 2019

Le Comité Syndical :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts,

**VU** le projet de budget primitif 2019 du Syndicat des Eaux de la Région Messine, joint en annexe,

**ADOpte** le Budget Primitif 2019 arrêté à 12 126 716 € de dépenses et de recettes,

**CHARGE** Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2019, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre

Le Président du SERM

René DARBOIS